

GH= Gentil Habitant  
GO= Gentil Organisateur (nos élus)  
HC=Honorable Correspondant  
GF=Gentil Farceur

\* Index pour ceux qui ne connaissent pas le ClubMed



AVIS à la Population !

1<sup>er</sup> round le 23 mars !



## Histoire d'Ô (suite)



A la suite de nos interrogations diffusées dans le bulletin n°5, de nombreux courriers nous sont parvenus confirmant la disparité inadmissible du coût du m<sup>3</sup> à Sognolles, de 5,60 €/m<sup>3</sup> à un summum de **32€/m<sup>3</sup>**, coupable et puni de ne pas avoir assez consommé et rejeté !

Tous nos HC montrent du doigt le grand fautif de cette disparité ubuesque, dénommé sur nos factures municipales « **abonnement assainissement** », et on se pose la question, **un abonnement à quoi ?**

Appelons un chat un chat, et ce pseudo abonnement une vulgaire taxe, une de plus !

Pour en avoir le cœur net on a fait appel à Internet, notre grand Copain, et dans l'excellente revue « Le Dossier Familial » éditée par le Crédit Agricole, on a trouvé des textes extraits du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales

*« La facturation de l'eau et de l'assainissement collectif aux abonnés des immeubles à usage principal d'habitation est encadrée par un régime de plafonnement évolutif, destiné à inciter progressivement les usagers à utiliser la ressource en eau de manière efficace, conformément aux objectifs communautaires ».*

La redevance assainissement est composée d'une partie fixe, appelée souvent par erreur « abonnement », taxe non obligatoire, et *qui ne doit en aucun cas, depuis 2012, dépasser 30% du coût équivalent à 120 m<sup>3</sup>.*

Mais il est spécifié plus loin, à notre grande surprise : *Cette limite, valable tant pour l'eau que pour l'assainissement, sera toutefois relevée à 40 % pour les communes considérées comme rurales.....*

Ça aussi c'est bizarre, ça devrait être plutôt l'inverse, car en appartement, vous rejetez quasiment tout ce que vous consommez, même si vous avez 3 plantes à arroser, et si vous buvez beaucoup de boissons en bouteille, vous pissez plus que vous ne consommez !

Par contre, à la campagne, et c'est encore une autre incongruité de notre facture « assainissement », on nous compte autant de volume rejeté que consommé, ce qui est une aberration car maintenant qu'on n'est plus en restriction, on peut laver les voitures, nettoyer au Kärcher nos terrasses, des meubles, des tapis, faire du ciment, arroser notre potager, donner un peu d'eau à la pelouse quand il fait trop chaud, remplir à la belle saison la piscine des enfants, recharger aussi éventuellement un bassin d'agrément etc.

Que je sache toute cette eau, et ça représente un volume en m<sup>3</sup> non négligeable, s'en retourne à la terre et certainement pas aux égouts, on devrait même nous donner une médaille car ainsi on contribue à recharger la nappe de Champigny ! Alors pourquoi nous taxer à 40% ?

Pour bien faire il faudrait un branchement à part pour l'eau du jardin, avec un compteur spécifique qui mesure l'eau qui ne repart pas aux égouts, voilà une idée qu'elle est bonne, alors je continue de feuilleter mon grand Copain et je trouve ça :

Les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage des jardins ou pour tout autre usage ne générant pas une eau usée pouvant être rejetée dans le système d'assainissement, dès lors qu'ils proviennent de branchements spécifiques, sont exclus du calcul de cette redevance (article R. 2224-19-2, alinéa 4 du CGCT).

**Donc, c'est possible, alors pourquoi ça n'a jamais été évoqué, ni proposé et conseillé ?**

Revenons à cette « taxe », je viens de faire le calcul, à Sognolles ça devrait être de l'ordre de **70 €** au lieu de **258,80!** Voilà qui semble plus raisonnable et qui gommerait sensiblement les injustices générées par le régime actuel de taxation, mais rassurez-vous, nous conserverions malgré tout notre **médaille d'or** du prix de l'eau, loin devant les autres communes du canton et d'ailleurs (cf. *Regard n° 5*)

Il est évident que mes calculs doivent être repris car peut-être faussés par une méconnaissance des paramètres utilisés par la Municipalité, l'Agence de l'Eau et le Syndicat local(SIAPEM) réunis pour fixer les tarifs qui nous sont imposés, mais ils ne devraient pas être très loin de la réalité.

Mon propos dans ce billet d'humeur est donc d'exprimer ma perplexité, de faire des constats et déductions générant de grandes interrogations, et en l'absence de réponses, de demander à la cantonade :

**Eh, ho ! Quelqu'un aurait-il des explications ?**

### **MES COUPS DE CŒUR :**

Un petit nouveau !

**Serge JOUBERT**  
entrepreneur sognolot



06 82 92 02 56 [www.montois-multi-services](http://www.montois-multi-services)

Vous vous êtes certainement demandé qui décorait si joliment les vitrines de notre boulangerie pour illustrer les compositions originales et toujours très réussies de Danielle.

Elle s'appelle Caroline, de Cessoy en Montois

[caval.jimdo.com/](http://caval.jimdo.com/) [caroline.duconseil@gmail.com](mailto:caroline.duconseil@gmail.com) 06 72 81 86 69

Pour ceux qui n'ont pas Internet, elle fait ça : MAQUILLAGES DE FÊTES...

pour les Grands et les Petits



Et aussi ça : des Peintures Murales



**La pensée du jour** : **Une nation ne vaut que ce que vaut sa presse** (Albert Camus)



**Et voilà, c'est tout pour aujourd'hui ! A la semaine prochaine, si vous le voulez bien.....**

Francis LATTUGA alias GF alias Poulette alias [potonoir@aol.com](mailto:potonoir@aol.com)